

Entre AVF et la mairie, tension autour du local

Le Pouliguen — L'association Accueil des villes françaises tenait sa première assemblée générale le 11 juin. Une soirée tendue, où des questions de fond ont été mises à jour en présence du maire.

Accueil des villes françaises (AVF) s'est imposée dans le paysage associatif pouliguennais il y a deux ans à peine, et pourtant, 230 adhérents ont déjà marqué leur attachement à la nouvelle structure, qui propose un panel d'activités conséquent, ainsi que des animations.

Vendredi 11 juin, ses membres se réunissaient pour ce que l'on peut considérer comme leur première assemblée générale, si l'on excepte la réunion constitutive d'octobre 2019 et celle de 2020 qui s'est faite virtuellement, donc avec une faible participation.

Ce soir-là, l'arrivée tardive du maire du Pouliguen, Norbert Samama, et de son délégué à la vie culturelle, Patrick Guéguen, a permis, après plus d'une heure d'informations dispensées aux personnes présentes (dont le rapport moral et financier), de mettre enfin sur la table certains sujets dont l'évocation a toujours semblé latente aux deux parties. Dans le but aussi de les résoudre pour assurer le bon fonctionnement du groupe, ainsi que l'harmonie entre lui et la municipalité.

« Comment faire ? »

La première difficulté vécue par l'AVF, selon sa présidente, Monique Griard, tient à la précarité de l'attribution d'une salle pour la tenue des divers ateliers proposés par des bénévoles. Depuis l'accalmie qui a suivi la première vague de la pandémie, celle-ci s'est vue octroyer la salle du camping des Mouettes. « Mais, si nous avons pu travailler sereinement les premiers temps, nous avons vraiment



Les membres du conseil d'administration de l'Accueil des villes françaises lors de l'assemblée générale.

PHOTO : OUEST-FRANCE

apprécié notre collaboration avec les services municipaux... Depuis la reprise récente qui a suivi la deuxième vague du Covid, en revanche, nous avons dû renoncer à la salle souvent, pour des raisons incompréhensibles : quatre fois en mai, six fois en juin. Pourtant, nous déposons chaque mois notre planning et

notre demande de réservation en mairie comme il se doit, et la salle des Mouettes, qu'on nous annonce destinée à des formations du personnel technique, reste vide ! »

De son côté, le maire estime : « Nous avons passé un accord très généreux avec vous. Les créneaux horaires accordés sont très amples,

de 14 h à 22 h tous les jours » ! Une réponse qui ne rassure pas l'association. « En fait, nous en disposons de 15 h à 19 h. Maintenant, on nous annonce, de façon inopinée, qu'elle sert aux campeurs et aux agents municipaux. Comment faire ? »

Le débat ne semble donc pas clos.

L'AVF, une association qui dérangerait les autres ?

Ce soir-là, la présidente d'AVF, Monique Griard, a abordé un sujet délicat avec les élus présents, celui de la position des autres associations après la création d'AVF, en réclamant une future réunion avec celles-ci. « **Il est temps que vous vous positionniez par rapport à notre existence !** », a-t-elle lancé.

Le débat, latent depuis la constitution d'AVF, à savoir sa remise en cause au sein du vaste tissu associatif du Pouliguen, du fait de la multiplicité de ses activités pour le montant d'une seule adhésion, quand les autres associations n'en permettent qu'une, s'est alors ouvert. Et le maire, Norbert

Samama de prévenir : « **Nous avons d'autres priorités. Mais nous le ferons.** »

Des activités propres à l'AVF

L'occasion sera peut-être alors donnée de poser les bonnes questions : N'y a-t-il pas des activités proposées par AVF sans équivalence ailleurs, qui justifierait son existence ? Il semblerait que la pratique du boutis, de la couture, de la broderie et du patchwork lui soient propres. De même que l'atelier maquillage, le cercle de lecture ou encore la sophrologie. Ainsi que le jardinage, qui permet aux adhérents de cultiver un bout de ter-

rain en propre, ou de visiter des jardins privés, et publics, régulièrement. L'atelier de conversations anglaises avec une personne de nationalité britannique n'a pas de concurrence, le Comité de jumelage franco-britannique étant éteint depuis des années.

Le problème lié à la nature même des statuts de l'association, qui se doit d'accueillir les nouveaux arrivants, pour une durée de trois ans, pourrait alors se régler de lui-même, ou grâce à la charte établie en parallèle des statuts, élargissant l'accueil.

Quant aux activités proposées à la fois par AVF et par une autre association, il conviendrait aux responsables

d'expliquer paisiblement les limites et les objectifs de leurs pratiques. Par exemple, l'atelier cuisine d'AVF qui permet aux adhérents de partager une de leurs recettes chez l'un d'entre eux, tandis que L'Atelier du goût, lui, met en scène de grands chefs de la région... Ou la promenade découverte, en concurrence potentielle avec les randonneurs sportifs de Rando-céane.

La bonne volonté sera-t-elle au rendez-vous ? Les associations ont perdu des adhérents en raison du Covid. Une perte qu'elles peuvent vouloir attribuer aussi à d'autres causes.